

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 janvier 2005

Original: français

Cinquante-neuvième session

Point 100 de l'ordre du jour

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires****Lettre datée du 13 janvier 2005, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution d'Alger, du Plan d'action d'Alger et de l'Engagement pour la coopération et la coordination (voir annexe), qui ont été adoptés lors de la VI^e Conférence panafricaine des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tenue à Alger, du 8 au 13 septembre 2004.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 100 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah **Baali**



Annexe à la lettre datée du 13 janvier 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais, arabe et français]

Résolution d'Alger

VI^e Conférence panafricaine

1. La VI^e Conférence panafricaine, qui s'est tenue à Alger du 8 au 13 septembre 2004 et avait pour thème « En temps que sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, renforcer notre rôle de partenaires efficaces et fiables de la société civile » :
2. Rappelle la Déclaration de Ouagadougou adoptée à l'issue de la VI^e Conférence panafricaine;
3. Réaffirme son attachement aux Principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui défendent des valeurs essentielles liées à la préservation de la vie et de la dignité humaine;
4. Se déclare profondément préoccupée par l'augmentation des catastrophes naturelles et des conflits en Afrique et par la gravité de la crise liée à l'insécurité alimentaire, au VIH/sida et aux menaces sanitaires grandissantes qui pèsent sur le continent africain;
5. Prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou;
6. Considère que la Déclaration de Ouagadougou demeure d'actualité et convient de la nécessité de mettre sur pied un mécanisme panafricain d'appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ladite déclaration;
7. Réaffirme l'importance du rôle des sociétés nationales dans le cadre de la Stratégie pour le Mouvement et de la Stratégie 2010;
8. Note avec satisfaction les résultats des travaux des commissions de la mobilisation des ressources, de la mobilisation sociale et du partenariat stratégique;
9. Prend acte de l'Engagement pour la coopération et la coordination, qui vise à renforcer le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
10. Convient de la nécessité de renforcer le Secrétariat de la Fédération internationale dans ce domaine et appuie les efforts déployés en ce sens;
11. Réaffirme le rôle stratégique des volontaires, qui constituent le socle du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique, et s'engage à renforcer le volontariat;
12. Exprime son inquiétude face à la crise humanitaire qui vit la région soudanaise du Darfour et se déclare respectueuse et solidaire des efforts que déploie le Croissant-Rouge soudanais;

13. Estime que le bon fonctionnement des sociétés nationales africaines est un préalable important à l'amélioration des conditions d'existence des personnes les plus vulnérables;

14. Adopte le Plan d'action d'Alger et s'engage à l'appliquer, en vue de la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de Ouagadougou, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du bon déroulement des interventions clefs convenues;

15. Salue la présence des gouvernements africains, de l'Union africaine, des partenaires de la société civile, des entreprises partenaires, des organisations du système des Nations Unies, du CICR, des sociétés nationales participantes de la Commission permanente et du Secrétariat de la Fédération internationale, et se félicite des partenariats qui se sont noués entre eux.

Alger (Algérie), 8-13 septembre 2004.

La VI^e Conférence panafricaine, qui s'est tenue à Alger du 8 au 13 septembre 2004 et avait pour thème : « En temps que sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, renforcer notre rôle de partenaires efficaces et fiables de la société civile » :

- Note que la VI^e Conférence panafricaine a été couronnée de succès;
- Exprime ses sincères remerciements au Gouvernement algérien ainsi qu'aux volontaires et au personnel du Croissant-Rouge algérien pour l'amabilité et l'hospitalité qu'ils ont témoignées aux participants et pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'assurer le succès de la VI^e Conférence panafricaine.

Plan d'action d'Alger

La VI^e Conférence panafricaine, qui avait pour thème « En tant que sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, renforcer notre rôle de partenaires efficaces et fiables de la société civile », s'est tenue à Alger (Algérie) du 8 au 13 septembre 2004. Les 51 sociétés nationales africaines qui y ont participé ont décidé de s'engager dans une démarche transparente et crédible afin de mieux rendre compte de leur action.

La Conférence a réaffirmé les engagements pris au titre de la Déclaration de Ouagadougou, estimant qu'ils demeuraient adaptés aux défis majeurs auxquels le continent africain est actuellement confronté.

Ces engagements sont conformes aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de sa mission humanitaire. À la Conférence de Ouagadougou, les sociétés nationales africaines ont pris les engagements suivants :

1. Adopter et mettre en œuvre la stratégie ARCHI 2010 afin d'améliorer de manière significative la santé des personnes vulnérables vivant en Afrique;
2. Réagir face à la pandémie du VIH/sida, qui constitue une catastrophe sans précédent tant au plan humanitaire qu'en matière de développement, en renforçant considérablement leur action dans les domaines de la sensibilisation, de la prévention, des soins et de l'atténuation des effets de la maladie;
3. Faire de la sécurité alimentaire une des priorités stratégiques de la décennie en cours, en tenant compte de ses multiples causes, qui tiennent notamment à la pauvreté, à la pandémie de VIH/sida, à l'aggravation de la crise liée à la dette des pays africains et aux conflits armés;
4. Renforcer les capacités des sociétés nationales africaines à encadrer, former et appuyer les volontaires et les réseaux de sections.

La Conférence a pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou et des contraintes rencontrées en la matière, et s'est engagée à mettre en œuvre le Plan d'action d'Alger. Ce dernier s'inscrit dans le cadre de la Stratégie 2010 de la Fédération internationale, de la Stratégie pour le Mouvement et de l'Agenda pour l'action humanitaire adopté par la XXVIII^e Conférence internationale.

Les sociétés nationales africaines et leurs partenaires ont également pris l'engagement de continuer à s'impliquer activement aux côtés des communautés vulnérables afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. La Stratégie 2010 définit le cadre de base de ces actions, qui visent principalement les domaines clefs suivants :

- Promotion des Principes fondamentaux et des valeurs humanitaires du Mouvement;
- Intervention en cas de catastrophe;
- Préparation aux catastrophes;
- Santé et assistance aux personnes au niveau communautaire.

À la lumière des décisions prises à Ouagadougou, les sociétés nationales africaines ont réaffirmé leur détermination à œuvrer en partenariat avec les autorités nationales, conformément au statut d'auxiliaire des pouvoirs publics qui est le leur dans le domaine humanitaire. Elles encourageront par ailleurs les pouvoirs publics à définir les rôles spécifiques des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la gestion des catastrophes et à respecter leur neutralité et leur indépendance. Les sociétés nationales africaines se sont également engagées à œuvrer en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Les sociétés nationales ont rappelé l'importance qu'elles attachent aux actions clefs menées dans les domaines suivants, et qu'elles entendent poursuivre durant les quatre prochaines années avec encore plus de détermination, de vigueur et d'attention :

- Sécurité alimentaire;
- Santé;
- VIH/sida;
- Renforcement des capacités institutionnelles (domaine d'intervention intersectoriel).

Les sociétés nationales s'engagent à œuvrer de façon intégrée à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessous.

Action clef 1 : sécurité alimentaire

Objectif

Réduire l'insécurité alimentaire des populations rendues vulnérables par le VIH/sida, les catastrophes et la pauvreté.

Résultats attendus

- a) Formulation et mise en œuvre de stratégies et de plans de sécurité alimentaire.
- b) Mise en œuvre de programmes de sécurité alimentaire visant à réduire la vulnérabilité des populations au VIH/sida et aux catastrophes.
- c) Renforcement des capacités humaines, financières et techniques dont disposent les sociétés nationales pour mettre en œuvre leurs programmes de sécurité alimentaire.
- d) Établissement de partenariats aux niveaux local, régional et international dans le domaine de la sécurité alimentaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Mouvement.

Action clef 2 : VIH/sida

Objectif 1

Contribuer de façon significative à la réduction de la propagation de l'infection par le VIH dans l'ensemble des populations des zones visées, par le biais d'actions d'éducation communautaire et de lutte contre l'opprobre et la

discrimination liés au VIH/sida, et d'activités visant à étendre la distribution de moyens de protection et à en promouvoir l'utilisation.

Résultats attendus

- a) Les communautés des zones d'action ont acquis des connaissances de base sur le VIH/sida.
- b) Évolution significative des mentalités et des comportements des communautés bénéficiaires.
- c) Réduction sensible de la prévalence de nouveaux cas d'infection par le VIH dans les zones d'action.
- d) Réduction de l'opprobre et de la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH/sida.
- e) Participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida aux actions menées.

Objectif 2

Faciliter l'accès des personnes vivant avec le VIH/sida aux traitements antirétroviraux en appuyant les efforts déployés par les pouvoirs publics pour distribuer de nouveaux médicaments antirétroviraux. Il s'agira plus particulièrement de mobiliser et de préparer les communautés en vue de l'introduction de thérapies antirétrovirales, de promouvoir l'observance des traitements dans le cadre d'une approche axée sur les soins à domicile, de réduire l'opprobre et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/sida, de faciliter les soins et le traitement des malades et de leur apporter un soutien psychosocial.

Résultats attendus

- a) Communautés mieux préparées aux traitements antirétroviraux.
- b) Nombre élevé de personnes vivant avec le VIH/sida suivant un traitement antirétroviral dans les zones d'action.
- c) Taux d'observance des thérapies antirétrovirales et des traitements antituberculeux égal ou supérieur à 90 %.
- d) Amélioration de la qualité de la vie des personnes vivant avec le VIH/sida.
- e) Intensification du programme de soins à domicile.

Objectif 3

Fournir un soutien psychosocial aux orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH/sida dans les zones d'exécution du projet.

Résultats attendus

- a) Inscription des orphelins et autres enfants vulnérables aux programmes de soins à domicile.

b) Scolarisation des orphelins et autres enfants vulnérables dans les zones d'action.

c) Renforcement des mécanismes traditionnels d'adaptation en vue de la prise en charge des orphelins.

Action clef 3 : santé

Objectif

Réduire la morbidité et la mortalité parmi les populations vulnérables, notamment dans les situations d'urgence, par le biais d'activités de prévention et de soins.

Résultats attendus

a) Les sociétés nationales définissent les priorités en matière de santé et de soins et agissent en collaboration avec leurs partenaires.

b) Les sociétés nationales contribuent à l'amélioration de la situation sanitaire des personnes les plus vulnérables, avec le concours des communautés et de leurs volontaires.

c) Les sociétés nationales se dotent de capacités humaines, financières et techniques renforcées en vue de la mise en œuvre de programmes d'action sanitaire.

Le Plan d'action d'Alger sera mis en œuvre dans le cadre d'une programme intégré axé sur les stratégies décrites ci-dessous.

Mobilisation des ressources

- Renforcer les capacités nécessaires à l'implication des secteurs public et privé.
- Dresser l'inventaire des capacités dont les sociétés nationales disposent et évaluer périodiquement les progrès accomplis.
- Veiller à la bonne administration et à la gestion efficace des activités des sociétés nationales afin d'améliorer les services fournis et d'attirer des ressources.
- Communiquer pour promouvoir notre action.
- Convenir d'une stratégie de sensibilisation commune et privilégier la concertation aux niveaux national, régional et mondial.
- Établir un mécanisme de mise en commun des pratiques les plus efficaces de mobilisation des ressources.
- Mettre à profit les capacités des sociétés nationales et des communautés et les compléter avec des ressources provenant de l'intérieur et de l'extérieur du Mouvement.
- Élaborer un plan opérationnel en vue de l'obtention des ressources nécessaires à l'application du Plan d'action aux niveaux régional et national.
- Tout mettre en œuvre pour avoir accès aux ressources des groupements nationaux de bailleurs (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et

le paludisme, procédure d'appel global, PEPFAR – plan d'urgence du Président des États-Unis de lutte contre le sida).

Mobilisation sociale

- Évaluer de manière critique les mécanismes traditionnels d'adaptation à l'insécurité alimentaire, le principe du volontariat et l'échange d'informations sur les pratiques optimales de mobilisation sociale.
- Encadrer les volontaires, qui constituent une ressource précieuse.
- Mettre sur pied un mécanisme permettant d'associer les volontaires à la prise de décisions.
- Revoir, améliorer et mettre en œuvre les politiques d'encadrement des volontaires.
- Encourager les pouvoirs publics à intégrer et à encourager le volontariat pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans les établissements scolaires.
- Associer la collectivité à toutes les étapes de la conception et de l'exécution des programmes.
- Travailler avec les structures communautaires existantes (associations de femmes, groupes de jeunes, organisations religieuses) en vue d'une mobilisation efficace de la collectivité.
- Renforcer l'aptitude des volontaires à transmettre des messages aux communautés.

Partenariats stratégiques

- Évaluer les capacités institutionnelles et impliquer les partenaires.
- Faire du partenariat un des axes prioritaires majeurs de la lutte contre les maladies et la pauvreté.
- Mettre à profit les partenariats pour renforcer les capacités à tous les niveaux (national, régional et communautaire).
- Mettre en place un partenariat Croix-Rouge/Croissant-Rouge à l'échelle du continent africain.
- Associer les volontaires et les communautés vulnérables, en qualité de partenaires, à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé et des interventions d'urgence.
- Engager le dialogue avec les pouvoirs publics afin de les encourager à élargir l'accès aux traitements antirétroviraux et à renforcer les structures qui les dispensent.

Mise en œuvre

1. Rôle des sociétés nationales

Mettre à jour les plans stratégiques de la société nationale dans les six mois à venir en tenant compte des grandes orientations et des principaux axes

d'intervention stratégique énoncés dans le Plan d'action. Rendre compte annuellement des progrès accomplis.

Mettre en œuvre des programmes à base communautaire aux fins des principales actions prévues.

Renforcer les réseaux existants et établir de nouveaux réseaux de soutien mutuel et d'échange d'informations sur les expériences les plus probantes.

2. Rôle du Secrétariat de la Fédération internationale

Élaborer des directives sur les pratiques optimales décrivant en détail les pratiques et procédures opérationnelles les plus efficaces.

Tenir les sociétés nationales informées des changements, tendances, politiques et autres informations pertinentes.

Appeler l'attention sur la situation dramatique des populations vulnérables que nous servons.

Améliorer la coordination, la coopération et la communication entre les sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR.

3. Équipe de coordination panafricaine (ECP)

L'Équipe de coordination de la VI^e Conférence panafricaine interviendra à l'appui du plan d'exécution, dont elle assurera également le suivi. Elle est composée d'experts représentant :

- Les sociétés nationales – 5 membres (Sud, Ouest/Centre, Est, Nord);
- Les sociétés nationales participantes – 1 membre;
- Les entreprises partenaires – 1 membre;
- Les partenaires multilatéraux – 1 membre.

L'Équipe rendra compte de ses activités au comité d'organisation de la Conférence panafricaine, constitué de membres africains du Conseil de direction de la Fédération internationale et des pays hôtes de la dernière conférence panafricaine et de la suivante. Tous les rapports de l'ECP seront transmis à l'ensemble des sociétés nationales africaines. Le Secrétariat fournira à l'ECP le soutien technique requis.

Engagement pour la coopération et la coordination

Lors d'une rencontre tenue récemment à Alger, et à laquelle ont pris part plusieurs sociétés nationales africaines et sociétés nationales participantes, des préoccupations ont été exprimées au sujet des questions suivantes :

- i) Caractère limité des actions du Mouvement face aux besoins humanitaires grandissants de l'Afrique;
- ii) Capacités des sociétés nationales africaines, notamment en ce qui concerne :
 - La bonne administration et la transparence de l'ensemble de leurs activités et la manière dont elles en rendent compte;
 - Les relations que ces sociétés entretiennent avec les autorités nationales, leurs divers partenaires et les autres parties intéressées;
- iii) Défis auxquels la Fédération internationale doit actuellement faire face.

Les sociétés nationales africaines sont déterminées à intervenir face aux crises humanitaires que vivent actuellement leurs pays respectifs et à redéfinir leur conception de l'action à mener ainsi que leurs relations avec les autorités nationales et les autres parties intéressées.

Le présent Engagement pour la coopération et la coordination a pour objet de raviver l'esprit de partenariat en Afrique. Il tient compte des décisions et engagements pris par les organes statutaires du Mouvement et s'inspire du Communiqué de Johannesburg qui a été porté à la connaissance des sociétés nationales africaines et des sociétés nationales participantes ayant pris part à la VI^e Conférence panafricaine. La réunion de Johannesburg avait pour but de mettre en place le Nouveau partenariat pour les sociétés nationales africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les sociétés nationales africaines et les sociétés nationales participantes s'engagent à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie 2010, de la Déclaration de Ouagadougou et du Plan d'action d'Alger. Elles conviennent par ailleurs de la nécessité de déployer davantage d'efforts pour tirer le meilleur parti de la capacité du Mouvement de venir en aide aux personnes vulnérables d'Afrique. En conséquence, elles s'engagent collectivement en faveur des objectifs suivants :

1. Mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou et du Plan d'action d'Alger;
2. Promotion de partenariats constructifs en Afrique par les moyens suivants :
 - Prise en compte du caractère primordial des besoins des personnes vulnérables;
 - Approbation et confirmation du mandat et du rôle des sociétés nationales africaines dans leurs pays respectifs;
 - Obligation mutuelle de rendre compte de leurs actions;
 - Transparence;

- Confiance et respect mutuels et intégration dans le cadre d'ensemble des Principes fondamentaux;
- Poursuite d'un dialogue franc et ouvert;
- Mise en place d'une fédération internationale renforcée, appuyée par un secrétariat efficace.

L'Engagement conjoint d'Alger marque un point de départ. Les sociétés nationales africaines et les sociétés nationales participantes sont conscientes de la nécessité de renforcer le Mouvement internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et s'engagent à œuvrer activement en ce sens.

Pour atteindre ces objectifs, toutes les parties réexamineront leurs modalités opérationnelles, tant au niveau interne que dans le cadre de consultations de groupes officielles et informelles de plus grande ampleur.

Fait à Alger, le 12 septembre 2004
